

37 - ZAC Pasteur - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 mars 2014 - Etat d'avancement de l'opération et bilan prévisionnel au 31 décembre 2013 - Avenant n° 10 à la Convention Publique d'Aménagement

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La ZAC Pasteur a été créée en vue de renforcer l'attractivité du centre-ville par la restructuration d'un îlot et la réalisation d'un centre commercial, pièce maîtresse de cette opération d'aménagement participant à la mise en valeur et au dynamisme de ce secteur.

Le dossier de réalisation de la ZAC, comprenant le programme des équipements publics, a été approuvé par délibération du 19 janvier 2004. Lors de cette séance, le Conseil Municipal a également accepté, pour tenir compte des évolutions législatives, de mettre fin à la concession d'aménagement et d'engager la phase opérationnelle sous le régime d'une convention publique d'aménagement avec la sedD.

En application de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, la participation globale de la Ville au coût global de l'opération se décompose en participation et remises d'ouvrages. Elle est fixée par cette CPA, et doit être révisée par avenant au vu du rapport établi ci-après et du bilan révisé.

Le dernier bilan a été présenté le 4 juillet 2013. Depuis cette date, l'année 2013 et le début de l'année 2014 ont vu :

- la poursuite de la phase active de construction du gros-œuvre de l'opération, avec notamment la réalisation d'une dalle de transfert de charge entre les niveaux du parking et les étages de commerces ;
- la validation d'un programme de travaux concernant le 19, rue Claude Pouillet, entériné par la signature d'un protocole entre la sedD et le propriétaire du bâtiment d'une part et entre la sedD et Eiffage d'autre part. Ces accords ont permis la levée du péril pris en 2013 sur cet immeuble.
- l'engagement par Eiffage du curetage puis de la démolition du 17, rue Claude Pouillet ;
- la poursuite d'actions de communication et d'information en direction du grand public, et plus particulièrement auprès des riverains et commerçants impactés par le chantier,
- la mise en place en partenariat avec les chefs d'établissement et la Région de Franche-Comté, de dispositions spécifiques aux abords des établissements scolaires (Lycée Pasteur et Collège Victor Hugo), pour sécuriser les cheminements des élèves en phase chantier, avec en particulier le déplacement de l'entrée principale du lycée, anticipant son emplacement définitif côté rue Girod de Chantrans ;
- la poursuite par Eiffage de la commercialisation des logements neufs ;
- la poursuite du travail spécifique sur les logements anciens à réhabiliter par la sedD (bâtiments E et M) ;
- suite à l'effondrement d'un plancher dans le bâtiment K et après expertise, la réalisation de travaux complémentaires de plancher et charpente après dépose des parties impactées par l'effondrement ;
- la vente des bâtiments J et K, côté Grande Rue, à un opérateur spécialisé en centre ancien et en dispositif «Loi Malraux», la CIR (Compagnie Immobilière de Restauration) ;
- le dépôt d'un nouveau Permis de Construire par l'opérateur CIR pour son programme de logements ;
- l'ouverture du Café Leffe place Pasteur à l'été 2013, en lieu et place du Café Louis ;

- l'accompagnement, en partenariat avec la DRAC Franche-Comté, du projet de création d'une librairie dans l'ancien cinéma Piazza rue des Granges (opération 1223 «Pasteur Piazza», dans le cadre des missions de la sedD prévues par la CPA) ;

- la poursuite du travail sur les accès et livraisons en phase chantier et en phase exploitation du centre commercial ;

- la mise au point du projet de requalification des espaces publics de l'Ilot Pasteur et de ses abords, avec le dépôt du Permis d'Aménager fin 2013.

La prise en compte de ces éléments et évolutions conduit :

- à une modification de la concession pour permettre à la sedD de réaliser les missions de réhabilitation et d'aménagement complémentaires qui lui sont confiées et pour lesquelles elle sera rémunérée dans les conditions du contrat.

Depuis 2004, la «Convention Publique d'Aménagement» (CPA) liant la Ville (le concédant) à la sedD (l'aménageur) a fait l'objet de différents avenants portant essentiellement sur la modification de la durée de la convention et de la participation de la Collectivité à l'opération ; le dernier avenant en date du 3 décembre 2013 a prolongé la durée de la convention jusqu'à fin 2016. Un avenant n° 10 au traité de concession est proposé pour valider les dispositions suivantes :

- l'évolution des missions de la sedD, en particulier pour la réalisation des aménagements aux abords immédiats du périmètre de ZAC sur des ouvrages concourant au bon fonctionnement de celle-ci,

- le suivi de la nouvelle sous-opération du 19 rue Pouillet (sous opération 1226) jusqu'à son terme.

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 mars 2014 présente le bilan prévisionnel de la ZAC Pasteur jusqu'en 2016. Il comprend le bilan prévisionnel au titre de la CPA, et la proposition d'avenant à la CPA pour intégrer les compléments de missions et rémunérations correspondantes.

I - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC)

Ce CRAC mentionne successivement :

1°) L'état d'avancement physique au 31 mars 2014,

2°) L'état de la commercialisation,

3°) Les actions de communication,

4°) Le calendrier prévisionnel jusqu'en 2016,

5°) Le bilan financier prévisionnel au 31 mars 2014 (comptabilité arrêtée au 31.12.2013).

1 - Etat d'avancement physique au 31 mars 2013

1.1 - Foncier

1.1.1 - Acquisitions

La maîtrise foncière de l'emprise nécessaire à la réalisation de l'opération est complète.

1.1.2 - Monoprix

L'acquisition de la propriété MONOPRIX n'est pas du ressort de la sedD. Suite aux diverses négociations avec l'opérateur, KLEPIERRE (investisseur du centre commercial) s'est porté acquéreur de MONOPRIX. Dans ce cadre, KLEPIERRE gère également la réinstallation de MONOPRIX dans l'opération.

Il est à noter que KLEPIERRE a rencontré une difficulté importante par rapport à MONOPRIX, un désamiantage complémentaire ayant été rendu nécessaire après conclusion des expertises. Le site a donc fait l'objet d'un désamiantage de la surface commerciale entre juin et septembre 2012, en milieu libéré de toute occupation, tel qu'exigé par les experts.

La sedD et la Ville de Besançon ont recherché et proposé à Monoprix un site d'implantation provisoire de leur magasin au centre-ville, pour permettre la poursuite de l'exploitation commerciale, préserver les emplois et maintenir une activité importante pour les habitants du centre-ville. Les conditions d'occupation du site, à savoir la dalle du parking Marché Beaux-Arts ont été définies par une Convention d'Occupation du Domaine Public signée entre la Ville et Monoprix.

Ouvert en octobre 2012, le magasin Monoprix quittera son emplacement provisoire pour se réinstaller dans les Passages Pasteur courant 2015.

1.1.3 - Droit de délaissement

Suite aux opérations de désamiantage du Monoprix et au relogement des habitants et activités concernés, plusieurs personnes ont fait valoir leur droit de délaissement pour des locaux situés Grande Rue. Conformément à ses missions, la sedD s'est portée acquéreur de 8 locaux après estimation de France Domaine et accord de la Ville. Ces biens acquis et gérés dans le cadre de l'opération 1222 «Ilot Pasteur - secteur distinct», seront cédés à l'issue de l'opération.

1.1.4 - L'acquisition de l'ancien cinéma «Plazza Lumière», 59 rue des Granges

- Rappel de l'accord de la Ville :

La Convention Publique d'Aménagement de la ZAC Pasteur permet à l'aménageur l'acquisition de biens immobiliers situés en dehors du périmètre de la ZAC lorsqu'elle s'avère nécessaire à la réalisation de l'opération, puis leur cession à un tiers, et ce après accord préalable de la Collectivité.

L'ensemble immobilier, intégré dans une copropriété et constitué de l'ancien cinéma Plaza Lumière et d'un logement, pour une superficie totale d'environ 700 m², a été acquis par la sedD pour un montant total de 850 000 €, après accord du Conseil Municipal du 28 avril 2005.

- Travaux :

Immédiatement après la signature de l'acte de vente, la sedD a mis en sécurité le site, a effectué un nettoyage complet de la façade agrémenté d'une fresque photographique en impression numérique.

- Le projet :

La localisation du site offre un réel potentiel au cœur de l'hypercentre, mais les travaux à réaliser sur un édifice protégé au titre des Monuments Historiques s'avèrent complexes et rendent délicate la commercialisation. L'opérateur Eurinvest qui s'est porté acquéreur en 2011 reste investi pour faire aboutir le projet et a travaillé avec la sedD, la Ville et la DRAC (pour la partie inscrite aux Monuments Historiques).

Un PC modificatif a été déposé en 2012, et délivré le 24 juillet 2012, pour intégrer les évolutions du projet Eurinvest. Celles-ci portent notamment sur la création de deux cellules commerciales :

- l'une à l'angle des rues Morand et des Granges, pour une enseigne d'habillement «Cop Copine», a ouvert ses portes à l'été 2013 ;
- la seconde dans l'ancienne Eglise des Dames de Battant.

Pour cette seconde surface, un investisseur porteur d'un projet de librairie s'est positionné et a finalement choisi d'acquérir à Eurinvest les surfaces nécessaires à son projet. Le PC relatif au projet de librairie a été délivré le 31 janvier 2014, pour une ouverture prévue à la rentrée 2014.

1.1.5 - Contentieux et recours

Dans le cadre des opérations de référé préventif conduites depuis 2004 et qui se poursuivent à chaque étape du chantier Pasteur, les propriétaires de l'Hôtel Lavernette situé 5 rue du Lycée (inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques) ont sollicité la sedD et Eiffage Immobilier suite à des désordres intervenus dans leur bâtiment.

Des expertises complémentaires, menées par l'expert judiciaire du référé préventif en collaboration avec la DRAC de Franche-Comté, sont en cours afin de déterminer l'imputabilité de ces désordres.

1.2 - Etudes et fouilles archéologiques menées dans le cadre de la CPA**1.2.1 - Diagnostic et fouilles archéologiques / Dépollution des sols**

Pour rappel, le premier arrêté portant prescription de fouilles a été pris le 8 octobre 2007. Après la phase de mise au point liée à l'articulation entre la fouille et la dépollution, les marchés ont été signés en 2009, avec le Service Municipal d'Archéologie Préventive pour la fouille, et avec Extract-Ecoterres pour la dépollution, pour un montant total de 5 640 368 € HT.

Suite à l'autorisation de fouilles donnée par le Préfet le 7 janvier 2010, les fouilles se sont déroulées en deux phases, entre février 2010 et janvier 2012, avec entre temps la construction de la paroi moulée du parking.

1.2.2 - Découvertes et valorisation des fouilles archéologiques

Toutes les découvertes mises à jour lors des fouilles feront l'objet d'une valorisation auprès de la communauté scientifique et du grand public dans le cadre d'expositions et de publications.

Les premiers résultats ont d'ores et déjà été publiés dans 4 brochures, disponibles en Mairie, et téléchargeables sur le site internet dédié au projet Pasteur.

Compte tenu de l'important volume de données à traiter, la production du rapport post-fouilles par le Service Municipal d'Archéologie Préventive a été reportée à fin 2015.

1.2.3 - Etude d'archéologie du bâti

A la suite de l'arrêté modificatif signé par le Préfet le 20 décembre 2010 validant la liste ciblée d'études archéologiques sur le bâti et la méthodologie, et compte tenu du coût limité (inférieur à 5 % du marché initial), la mission a été confiée par avenant au Groupement Service Municipal d'Archéologie Préventive - Inrap, pour un montant de 150 042 € HT. Cette étude a été menée d'avril à juillet 2011.

L'ensemble du volet relatif à l'archéologie préventive a trouvé une conclusion le 2 février 2012 avec la transmission par la DRAC de Franche-Comté de l'attestation de libération du site, levant donc les obligations au titre de l'archéologie préventive.

1.3 - Recherches de financements et subventions

Plusieurs axes de financements ont été suivis pour accompagner les dépenses sur des thèmes ciblés.

- Au titre du Fonds National pour l'Archéologie Préventive, deux subventions ont été obtenues pour un total de 835 000 €.

- Au titre de la réduction de la vulnérabilité et de la lutte contre les inondations, un dossier a été déposé auprès du FEDER, pour une subvention estimée à 123 000 €, actuellement en cours de conventionnement.

- Au titre de la reconversion de sites urbains pollués, un dossier a été déposé auprès de l'ADEME. Malgré l'intérêt du dossier souligné lors d'une présentation aux Journées Techniques sur la reconversion des friches urbaines polluées, organisées par l'ADEME à Paris en 2011, le projet n'a pas été subventionné à ce titre.

- Au titre du Fonds Régional pour les Aménagements Urbains (FRAU), la Région de Franche-Comté a retenu les aménagements d'espaces publics de l'opération Pasteur parmi les projets présentés par la Ville en vue de l'obtention d'une subvention estimée à 260 000 €. Le dossier de subvention est en cours d'instruction.

1.4 - Suivi technique et autorisations d'urbanisme

- Permis de Construire

Suite à la signature du compromis de vente des charges foncières le 23 janvier 2006 entre la sedD et Eiffage Immobilier, le Permis de Construire a été déposé par Eiffage Immobilier via sa filiale SNC Passages Pasteur le 25 avril 2006.

Après instruction et enquête publique, le PC a été délivré le 15 décembre 2006 par la Ville de Besançon. Ce permis est purgé de tout recours et définitif depuis le 23 juin 2007.

Un PC modificatif n° 1 a été déposé en avril 2011, et délivré en août 2011, pour intégrer une adaptation du nombre et de la typologie des logements, ainsi que l'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire.

Un PC modificatif n° 2 a été déposé en août 2013 et délivré le 26 novembre 2013. Il porte sur la modification de la répartition des logements à réhabiliter, et sur la destination des volumes en fonction des nouveaux propriétaires.

Après transfert partiel de Permis de Construire à destination des porteurs des projets de réhabilitation, un PC spécifique au projet de la Compagnie Immobilière de Restauration (CIR) sur les bâtiments J et K a été déposé en décembre 2013.

1.5 - Travaux - Démolitions

Le montage opérationnel pour la mise en œuvre des travaux de l'opération Pasteur est le suivant :

- Sous-maîtrise d'Ouvrage sedD :

- dévoiement des réseaux,
- démolitions (1^{ère} et 2^{ème} phases),
- fouilles archéologiques,
- réaménagement des espaces publics.

- Sous-maîtrise d'Ouvrage privée (opérateur) :

- réalisation du parking souterrain,
- démolitions (3^{ème} phase),
- réalisation des superstructures.

1.5.1 - Travaux menés dans le cadre de la CPA

- Maintenance et sécurisation du bâti restant propriété sedD

Depuis 2012, la reprise des travaux de démolition, puis le démarrage des interventions dans le bâti par Eiffage qui assurent de ce fait une présence quotidienne dans le site ont pratiquement fait disparaître le risque d'intrusion, qui avait conduit à mener plusieurs opérations de sécurisation.

Une surveillance régulière du site reste assurée par la sedD et Eiffage, en collaboration avec la Police. Des contacts fréquents avec les occupants et riverains maintiennent une veille sur les problèmes internes à l'îlot.

- Sécurisation des abords des établissements d'enseignement

Un important dispositif de sécurisation a été mis en place autour du Collège Victor Hugo et du Lycée Pasteur pour protéger les cheminements des élèves comme des riverains : barrières, cheminements marqués, présence d'hommes-traffic, arrêté de circulation limitant le trafic des camions pendant les heures d'entrée-sortie des élèves.

- Démolitions

Les immeubles à démolir, situés au cœur de l'îlot, concernent environ 10 000 m² de SHOB, et se déroulent en trois phases. Les deux premières ont été réalisées par la sedD.

La troisième phase, assurée par Eiffage Immobilier, s'est déroulée au 3^{ème} trimestre 2012. Elle concerne la démolition des autres biens de MONOPRIX, **à l'exception de l'ancien quai de déchargement de Monoprix, au 17 rue Claude Pouillet.**

1.5.2 - Travaux sous maîtrise d'ouvrage Eiffage

- D'octobre 2010 à avril 2011, Eiffage a réalisé :

- . la construction de la paroi moulée du futur parking souterrain
- . le confortement des immeubles avoisinants avec la technique du jet-grouting.

- Puis à l'achèvement des fouilles début 2012 :
 - . la poutre de couronnement de la partie Nord du chantier
 - . le rabotage de la paroi moulée.
- Puis après signature des actes, de juin 2012 à mars 2013 :
 - . les enduits structurants, à la demande de l'expert du référé préventif, pour garantir la pérennité des arrières des immeubles avoisinants
 - . la démolition de l'arrière du Monoprix (6 Grande Rue),
 - . la démolition de l'arrière du 5 rue du Lycée,
 - . le terrassement du silo du futur parking des Passages Pasteur.

Les travaux de construction à proprement parler ont été lancés officiellement le 19 avril 2013 en présence de l'ensemble des partenaires de l'opération, Eiffage, Klépierre, sedD, le Maire de Besançon et son Conseil Municipal.

En février 2014 a été achevée la dalle de transfert de charge entre les niveaux de parking et les niveaux de commerces, permettant la poursuite des travaux simultanément sur et sous la dalle.

- Problématique du 17-19 rue Claude Pouillet

Préalablement à la démolition programmée du 17 rue Claude Pouillet, l'expert intervenu dans le cadre du référé préventif a alerté sur la situation du bâtiment mitoyen situé au 19 rue Claude Pouillet : très vétuste, la tenue de cet ensemble bâti n'est pas garantie dès lors que la démolition du 17 sera menée, faisant courir un risque potentiel aux occupants (un locataire habitant à l'étage ; un bar au rez-de-chaussée). L'immeuble appartient pour partie à la sedD, pour partie à un propriétaire privé, M. Gervasoni.

Saisie de cette situation, la Ville a initié une procédure auprès du Tribunal Administratif en vue de déterminer l'état de péril. Au vu du rapport de l'expert désigné par le Tribunal, la Ville de Besançon a pris un arrêté de péril le 22 mars 2013 et fait procéder au relogement du locataire et à la fermeture de l'établissement commercial du rez-de-chaussée. L'immeuble est libéré de toute occupation depuis le 25 mars 2013.

L'état du 19 rue Claude Pouillet nécessitait quoi qu'il en soit un confortement préalablement à l'engagement par Eiffage de la déconstruction du 17 rue Claude Pouillet, et un choix à prendre quant à la conservation du bâtiment arrière, par ailleurs non protégé au titre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Suite à des discussions entre les propriétaires, Eiffage, la sedD, l'ABF et la Ville, un accord est intervenu entre les parties ; il porte sur les points suivants :

- la sedD acquiert la partie arrière du 19, rue Claude Pouillet ; paiement effectué sous forme de dation en travaux de réhabilitation du bâtiment sur rue ;
- la partie arrière est ensuite cédée à Eiffage Immobilier afin d'être déconstruite en même temps que le 17 ; un Permis de Démolir a été délivré en ce sens le 20 janvier 2014 ;
- une indemnité est versée au propriétaire pour perte de loyers pendant les travaux de réhabilitation ;
- Eiffage conforte le bâtiment avant, côté rue.

L'ensemble de ces mesures et les modalités de participation financière de chacune des parties a été entériné par un protocole entre la sedD et le propriétaire du bâtiment d'une part et entre la sedD et Eiffage d'autre part. Ces accords préservent à la fois les intérêts du propriétaire, de l'opération Pasteur, et de la valorisation patrimoniale.

- Mise en sécurité du parking des Passages Pasteur

Par un acte de VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) signé le 22 juin 2012, la Ville a acquis un parking en ouvrage de 250 places publiques. Dans ce cadre, il a été demandé à Eiffage, constructeur du parking pour la Ville de Besançon, d'étudier la possibilité de mettre en oeuvre les normes de sécurité incendie intervenues postérieurement à la date de dépôt du PC en 2006. Il s'agit d'étudier et proposer des adaptations techniques visant à mettre l'ouvrage en conformité avec les règles qui seront en vigueur à la livraison du parking.

1.6 - Espaces publics

La démarche de revalorisation du centre-ville poursuivie au travers de cette opération comprend la requalification des espaces publics alentour ; ce volet est une des conditions de la réussite de l'opération Pasteur.

- La Place Pasteur, premier volet de la requalification des espaces publics

Suite au concours de maîtrise d'œuvre lancé en 2005, la place Pasteur a été requalifiée dans le courant de l'année 2007 pour être inaugurée le 14 décembre 2007.

- Les rues avoisinantes

La requalification se poursuit par le traitement des rues bordant l'îlot et incluses dans le périmètre de ZAC : la rue Claude Pouillet, une partie de la rue du Lycée et la ruelle du Loup.

Le budget global de réaménagement des espaces publics est de **2 820 K€ HT au total, y compris la Place Pasteur.**

Les travaux de requalification sont menés avec l'objectif d'un achèvement à l'horizon de l'ouverture du centre commercial.

Pour permettre un traitement qualitatif complet, assurant la continuité avec le plateau piéton de l'hypercentre et l'amélioration de la liaison vers le Doubs (« passage des six-trous »), il apparaît nécessaire d'étendre le projet de requalification aux rues situées aux abords du périmètre de la ZAC. Cette extension s'accompagne d'un ajustement des missions de la sedD, à entériner par avenant à la CPA.

Après les études préalables, le Permis d'Aménager a été déposé fin 2013, pour un démarrage des travaux envisagé à l'été 2014. Le planning est en cours de finalisation avec les partenaires, afin :

- de permettre la poursuite du chantier de construction des Passages Pasteur par Eiffage ;
- de limiter au maximum l'impact sur la vie quotidienne des riverains et commerçants et garantir une sécurité maximale pour l'ensemble des usagers ;
- de parvenir à un achèvement de la requalification des espaces publics à l'ouverture du parking et du centre commercial.

2 - Commercialisation

2.1 - Vente aux opérateurs

Le compromis de vente signé le 23 janvier 2006 entre la sedD et SNC «Les Passages Pasteur» (Eiffage Immobilier) portant sur la vente de différents biens situés dans l'Ilot Pasteur a été adapté pour tenir compte des incidences relatives aux risques d'inondation sur les aspects fonciers, techniques, financiers et de programme à réaliser.

Le 22 juin 2012 a vu la signature des actes définitifs de vente relatifs à l'opération ; cela inclut :

- la vente de l'ensemble foncier par la sedD à Eiffage, hormis les bâtiments E et M ;
- la vente du centre commercial par Eiffage à Klépierre en VEFA ;
- la vente du parking public en ouvrage par Eiffage à la Ville de Besançon en VEFA ;
- la vente de places de parking par Eiffage à Grand Besançon Habitat en VEFA.

Sur le volet logements, l'objectif de la ZAC est de pouvoir proposer une offre large pour la population bisontine, entre petits et grands logements, neufs et anciens, accessions et locatifs, privés et sociaux.

- Bâtiments J et K

La Ville a demandé à Eiffage que la partie de programme touchant à la réhabilitation (bâtiments J et K) permette d'ouvrir l'opération à une mixité plus large. C'est dans cet esprit qu'Eiffage a vendu les logements à réhabiliter côté Grande Rue et place Pasteur à un opérateur spécialisé dans l'ancien et les opérations dites «loi Malraux», la Compagnie Immobilière de Restauration qui a en charge la commercialisation des logements à des investisseurs.

Suite à la rupture d'une poutre entraînant l'effondrement de deux planchers dans le bâtiment K en juin 2013, la vente des bâtiments en l'état n'a pu avoir lieu à la date prévue du 8 juillet avant que des travaux de reprise ne soient entrepris. Des investigations ont donc été commandées par la sedD afin de déterminer précisément l'état des structures. Un bureau d'études Bois a été missionné et un curage des sous-faces de planchers a été conduit pour expertiser l'état de la structure bois et des charpentes. Ces interventions ont été financées par l'opération sur la ligne travaux divers.

Après discussions entre Eiffage et la sedD, le prix de vente a été diminué pour tenir compte des désordres et l'acte de vente a finalement été signé le 18 novembre 2013.

- Bâtiments E et M

Les bâtiments à réhabiliter situés rue du Lycée (bâtiment E) et rue du Loup (bâtiment M, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques) restent à la charge de la sedD en vue d'une commercialisation privilégiant l'accession à la propriété.

Ce dernier volet, qui doit permettre de proposer à terme aux Bisontins une offre de logements qualitative, dans un patrimoine valorisé au cœur du secteur sauvegardé, se fera dans le cadre de la CPA Pasteur Ville/sedD sous la forme d'une sous-opération «OP 1225», sur la base d'un bilan équilibré.

- Modalités de livraison des Passages Pasteur

Le calendrier de livraison se déroule en plusieurs phases :

- *1^{ère} phase* : début 2009 - novembre 2010

Livraison d'un restaurant «Le Café Louis» donnant sur la Place Pasteur en lien avec le réaménagement de la place. L'établissement a été repris sous l'enseigne Café Leffe, ouvert à l'été 2013.

Le second commerce a été livré en novembre 2010 ; l'enseigne «Doubs Direct», à la jonction de la place et de la rue Pasteur, propose des produits régionaux et une petite restauration en terrasse.

- *2^{ème} phase* : printemps 2015

Livraison de l'ensemble du centre commercial et des logements.

- Modalités de livraison du parking et des logements

La livraison du parking, acheté en VEFA par la Ville en vue d'être intégré à l'offre publique de stationnement du centre-ville, devra intervenir au plus tard en même temps que la livraison du centre commercial. Le parking comptera 330 places dont 250 publiques, le reste des places étant réservé aux habitants des logements.

- Modalités de fonctionnement du parking et du centre commercial

Le fonctionnement ultérieur du parking et du centre commercial et leur articulation sont à affiner ; une convention à intervenir règlera les modalités de gestion entre le gestionnaire du centre commercial, Klépierre, et le gestionnaire du parking public, la Ville de Besançon.

2.2 - L'Autorisation d'Exploitation Commerciale (AEC)

L'Autorisation d'Exploitation Commerciale a été obtenue le 23 juin 2007.

Les nouvelles dispositions législatives, en particulier la Loi de Modernisation de l'Economie (Loi n° 2008-776 du 4 août 2008) et son décret d'application paru le 23 avril 2010, ont fait évoluer les délais de péremption des autorisations d'exploitation commerciale ; en l'occurrence, l'autorisation délivrée pour le centre commercial Pasteur reste valide jusqu'en juin 2015, ce que confirment les experts juridiques consultés.

Néanmoins, en raison des risques liés à la proximité entre la date de livraison du centre commercial et l'expiration du délai de l'Autorisation d'Exploitation Commerciale, Klépierre a décidé de déposer un nouveau dossier auprès de la CDAC.

La Commission, réunie le 25 février 2014, s'est prononcée, à l'unanimité des votants favorablement, pour la nouvelle AEC des Passages Pasteur.

3 - Communication

Depuis 2010, la sedD en collaboration avec la Ville de Besançon a renforcé les actions de communication avec :

- l'ouverture du local «Point Info Pasteur», situé place Pasteur ;
- une nouvelle charte graphique ;
- la mise au point d'un Plan de Communication global jusqu'à l'achèvement de l'opération.

3.1 - Les supports et outils de communication mis en place

- Le site internet dédié au projet, www.passagespasteur.besancon.fr, présentant notamment une animation virtuelle du projet
- Pour les fouilles : Journées portes ouvertes ; publication de brochures présentant les premiers résultats des fouilles archéologiques (4 numéros à ce jour) ; publication dans la revue Archéologia
- Deux films 3D, l'un présentant les Passages Pasteur en 2015, le second montrant l'évolution de l'îlot Pasteur et du chantier de 2004 à 2015
- Deux palissades de chantier sur la place Pasteur et la Grande Rue.

3.2 - Une information forte et ciblée à destination des riverains du projet

La Lettre d'information aux riverains est régulièrement publiée et distribuée dans les boîtes aux lettres du centre-ville et dans les lieux publics.

En complément et à chaque phase sensible du chantier (démarrage des fouilles, convois exceptionnels, difficultés de stationnement,...), un courrier de la Ville ou un flyer d'information est distribué aux riverains.

En outre, le n° de téléphone «Allo chantier», reste disponible afin de traiter les difficultés rencontrées autour du site.

L'ensemble des supports, maquettes, films, plaquettes, est visible ou téléchargeable sur le site du projet, www.passagespasteur.besancon.fr.

4 - Calendrier prévisionnel

Compte tenu des contraintes inhérentes à un chantier en centre urbain dense, nécessitant des précautions particulières et des confortements pour les avoisinants, un ajustement du déroulement du chantier a été mené.

Le délai de livraison prévisionnel de l'opération englobe une livraison de l'ensemble du programme (parking, commerces, logements) en 2015.

II - Bilan financier prévisionnel

1 - Présentation du bilan

Le tableau ci-après comprend le bilan financier prévisionnel de l'opération CPA au 31/03/2014 (avec arrêté comptable au 31 décembre 2013) et présente la comparaison et les écarts entre le présent bilan prévisionnel et le bilan prévisionnel au 30/04/2013, approuvé en date du 4 juillet 2013. Ces derniers sont établis sur la base de l'ensemble des dépenses HT et recettes HT exprimées en K€.

Le présent bilan prévisionnel au 31/12/2013 au titre de la CPA a été établi en prenant en compte :

- les dépenses réglées et recettes perçues au 31 décembre 2013,
- les dépenses et recettes constatées ou prévisionnelles pour l'année 2014,
- les dépenses et recettes prévisionnelles à engager jusqu'à son échéance prévue en 2016.

Ce bilan prévisionnel de la CPA PASTEUR regroupe les bilans (jointes en annexe) des sous-opérations suivantes qui ont été dissociées pour des raisons comptables et fiscales liées au champ d'application de la TVA :

- Opération d'aménagement dénommée «ZAC PASTEUR» (OP 1220 - opération mère),
- Opération de gestion dénommée «Ilot PASTEUR - Gestion des biens immobiliers» (OP 1221),
- Opération d'acquisitions d'opportunité et reventes dénommée «Ilot PASTEUR - Secteur Distinct» (OP 1222),
- Opération commerciale dénommée «CPA PASTEUR - PLAZZA» (OP 1223).
- Opération commerciale dénommée «Logements anciens à réhabiliter» (OP 1225 - remplace l'OP 1224).
- Opération de réhabilitation dénommée «réhabilitation du 19, rue Claude Pouillet» (OP 1226 - opération nouvelle).

Toutefois, la présente délibération présente le bilan consolidé qui regroupe l'opération mère 1220 et les 5 sous-bilans 1221 1222 1223 1225 1226.

La ligne «Apport de l'opération mère» (OP 1220) représente l'apport de l'opération mère 1220 aux sous-opérations (OP 1221, OP 1222 et OP 1226) afin de les équilibrer.

La ligne «Contribution de l'opération mère 1220 aux sous-opérations 1221, 1222 et 1226» représente la contrepartie en recettes de la ligne «Apport» en dépenses.

CPA PASTEUR CONSOLIDE

OPERATIONS 1220 - 1221 - 1222 - 1223 - 1225 - 1226

| Intitulé | Bilan au 31-12-2012 | Comptabilisé à fin 2013 | Bilan au 31-12-2013 | Ecart |
|--|---------------------|-------------------------|---------------------|----------|
| | Approuvé | Année | Nouveau | |
| DEPENSES | 38 743 456 | 31 641 233 | 37 952 913 | -790 543 |
| ACQUISITIONS | 13 402 682 | 11 832 491 | 12 402 742 | -999 940 |
| ETUDES | 2 595 042 | 2 488 927 | 2 643 394 | 48 352 |
| TRAVAUX | 13 697 302 | 10 693 917 | 13 987 900 | 290 598 |
| FRAIS ANNEXES | 3 349 400 | 2 333 802 | 3 043 249 | -306 151 |
| FRAIS FINANCIERS | 2 258 335 | 1 830 752 | 2 051 866 | -206 469 |
| REMUNERATION | 2 783 483 | 2 291 195 | 2 938 889 | 155 426 |
| REMISION REMUNERATION | 103 745 | 170 349 | 231 386 | 127 641 |
| APPORT DE L'OP. 1220 AUX SOUS-OPERATIONS 1221 - 1222 - 1226 | 553 487 | 0 | 653 487 | 100 000 |
| RECETTES | 38 743 456 | 31 583 899 | 37 952 913 | -790 543 |
| RECETTES TIERS | 17 272 438 | 12 558 610 | 16 381 893 | -890 546 |
| RECETTES CONCEDANT | 20 917 531 | 19 025 289 | 20 917 531 | 0 |
| CONTRIBUTION DE L'OP. 1220 AUX SOUS-OPERATIONS 1221 - 1222 - 1226 | 553 487 | 0 | 653 487 | 100 000 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 0 | -57 334 | 0 | 0 |

2 - Comparaison des dépenses et recettes «Tiers» avec le dernier bilan et commentaires**DEPENSES**

Le total des dépenses est établi à 37 952 913 K€ HT, soit une **diminution de 790 K€ HT**.

Total réglé au 31 décembre 2012 : 31 641 K€ HT (82 % d'avancement).

Les principaux postes de dépenses HT ayant subi des variations sont :

- Acquisitions / relogements : - 1 M€ HT

- Compte tenu de l'avancement de l'opération, le volume d'acquisitions potentielles à mener est très réduit ; l'enveloppe a été redimensionnée en conséquence.

- Etudes : + 48 K€ HT

- Prise en compte de missions d'études ou expertises complémentaires dans le cadre du référé préventif, et d'assistance juridique.

- Travaux et honoraires : + 290 K€ HT

- Augmentation liée aux travaux supplémentaires : sécurisation et déplacement des accès au Lycée Pasteur ; curage des planchers du bâtiment K suite à effondrement ; prise en compte des travaux de réhabilitation dans le cadre de la sous-opération 1226 «réhabilitation du 19, rue Claude Pouillet».

- Frais Annexes : - 306 K€ HT

- Diminution du fait de la consommation de la ligne d'imprévus afin de faire face aux travaux supplémentaires ci-dessus et aux actualisations des montants de travaux.

- Frais Financiers : - 206 K€ HT

- Une partie des frais financiers non consommés a été réaffectée aux lignes «imprévus».

- Rémunération : + 155 K€ HT

- Augmentation qui s'explique par les honoraires liés aux nouvelles missions confiées à l'aménageur par l'avenant n° 9 à la CPA (validé par DCM du 4 juillet 2013) et non inscrites dans le précédent bilan. Ces missions portaient notamment sur :

- engagement et coordination d'une étude commerce
- intervention de l'aménageur sur les bâtiments E et M (étude, programme, actions de réhabilitation avant revente).

- Honoraires liés aux interventions au titre de la nouvelle opération 1226 «Réhabilitation du 19, rue Claude Pouillet».

- Révision rémunération : + 127 K€ HT

- Réaffectation dans une ligne spécifique de la révision déjà facturée et d'une provision complémentaire sur les forfaits annuels contractualisés jusqu'à la fin de la CPA.

RECETTES

Le total des recettes est établi à 37 952 K€ HT, soit une **diminution de 790 K€ HT**.

Total perçu au 31 décembre 2013 : 31 584 K€ HT (81 % d'avancement).

Les principaux postes de recettes HT ayant subi des variations sont :

- **Recettes tiers : - 890 K€ HT**

- o Diminution liée au redimensionnement de l'opération d'acquisitions d'opportunité et reventes OP 1222 «Pasteur - secteur distinct».

3 - Comparaisons des recettes «Concédant» avec le dernier bilan et commentaires

- **Participations :**

La participation finale de la Ville est inchangée par rapport au précédent exercice :

| | Bilan au 31/12/12 | Bilan au 31/12/13 | Différentiel |
|-------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| Participation | 18 097 | 18 097 | 0 |
| Remise d'ouvrage | 2 820 | 2 820 | 0 |
| TOTAL | 20 917 | 20 917 | 0 |

III - VEFA Parking

Le coût du parking public en ouvrage de 250 places validé par le Compromis de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement entre la Ville et Eiffage est de 6 390 000 € HT, valeur avril 2003. Ce montant est actualisable selon l'indice BT 01 conformément aux termes fixés dans le Compromis.

L'acte de vente définitif a été signé le 22 juin 2012 ; le **prix de vente actualisé** conformément à l'indexation fixée dans la Promesse de vente signée le 23 janvier 2006 (dernier index BT 01 connu, soit ici mai 2012) est porté à **8 628 964,13 € HT**.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le présent bilan prévisionnel de l'opération ZAC Pasteur dont les dépenses prévisionnelles sont estimées à hauteur de 37 952 K€ HT ;

- approuver l'engagement du concédant à l'opération qui ressort à 20 917 K€ HT et son échéancier, comme détaillé ci-dessous :

| | Total réalisé au 31/12/2012 | 2013 | 2014 | 2015/2016 | TOTAL |
|--|--------------------------------|------------|------------|--------------|---------------|
| Participation (en KE HT) | 17 666 | 194 | 194 | | 18 054 |
| Participation en nature | | | | 43 | 43 |
| Remises d'ouvrages (en KE HT) | 1 165 | | 0 | 1 655 | 2 820 |
| TOTAL GLOBAL RECETTES CONCEDANT | 18 831 | 194 | 194 | 1 698 | 20 917 |

- approuver l'effort financier global :

| | participation en K HT | remise d'ouvrage en K HT | TOTAL |
|------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|---------------|
| ZAC | 18 097 | 2 820 | 20 917 |
| Parking en K HT (valeur Juin 2012) | | 8 629 | 8 629 |
| TOTAL | | | 29 546 |

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 10 à la Convention Publique d'Aménagement.

«Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Monsieur le Maire pour une explication de vote, vous ne serez pas surpris de me réentendre sur ce dossier...

M. LE MAIRE : Je ne suis pas surpris ! Vous avez toujours été constante là-dessus !

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je suis toujours aussi contre et quand je vois le total de 21 millions d'euros ça ne me donne pas plus envie de voter pour. J'ai eu envie de faire un petit point d'étape pour les nouveaux élus, leur dire pourquoi j'ai une telle lassitude dans ce dossier. J'ai fait un petit retour en arrière avec mes réminiscences du premier mandat. En 1999, les résidents de l'îlot Pasteur apprenaient qu'ils allaient devoir quitter le quartier, en 2002...

M. LE MAIRE : ...dont vous étiez je crois !

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Oui bien sûr. En 2002, c'est pour cela que j'ai la mémoire de cette époque-là, un peu moins de la période plus récente, c'est Alzheimer je pense. Dès 2002 au Conseil Municipal on avait commencé à monter le projet et nous étions tous unanimes sur le fait qu'il fallait réhabiliter. Ça je crois que ça ne posait pas de problèmes, l'arrière de Monoprix valait le coup d'être revu, rénové, reconstruit. On n'était pas d'accord sur la méthode et c'est, malheureusement à mon sens, la galerie marchande qui a été retenue. Nous avons proposé une galerie piétonne avec des magasins en bas et peut-être un peu de verdure -pourquoi pas- entre les immeubles mais le tout au sol sans galerie marchande. J'avais encore en tête à l'époque l'exemple du Centre Saint-Pierre qui ne me faisait pas vraiment rêver. On nous a beaucoup parlé de l'arrivée de la FNAC et à l'époque je m'étais permis déjà d'un peu anticiper sur la stratégie de la FNAC qui était en train de changer, qui ne voulait plus s'implanter dans les centres villes mais qui partait en galerie marchande. Malgré cela on a choisi les Passages Pasteur. Alors on a eu droit aux recours en justice, on a eu droit à la dépollution des sols, aux fouilles archéologiques, aux parkings cuvelés, aux risques d'inondations, à la sécurisation des accès pour les établissements scolaires...

M. LE MAIRE : Tout cela est juste !

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : ...le désamiantage, le déménagement de Monoprix. Aussi quand j'ai vu inscrit «poursuite active» dans le document, je me suis dit «tiens on avance», efforts financiers, un peu de déception. Par contre, là où j'ai été réellement interloquée c'est quand j'ai lu que l'autorisation d'exploitation commerciale qui avait été délivrée en 2007 et qui s'arrêtera en juin 2015 venait de faire l'objet d'un nouveau dépôt. Je me suis alors demandé si par hasard on ne redoutait pas encore un retard, si cette livraison du premier trimestre 2015 ne risquerait pas d'être repoussée ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas du premier trimestre 2015, c'est plutôt du premier semestre 2015.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Dans le rapport j'ai lu «avant mars 2015».

M. LE MAIRE : Je pense et je me tourne vers la sedD qui est là, que c'est plutôt juin, c'est ce que nous avons annoncé publiquement. Ce que vous avez dit Madame COMTE-DELEUZE est très juste. Cette opération a été excessivement compliquée. C'est une opération qui je le rappelle à l'époque a été soutenue par l'ensemble des partenaires, entre autres par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs qui maintenant est devenue territoriale, le président en était à l'époque M. MICHEL. C'est une

opération qui est, tout le monde l'a dit d'ailleurs lors de la dernière campagne électorale, essentielle pour la redynamisation du centre-ville. On peut vous comprendre. Je me mets un peu à votre place, vous habitez là-bas, vous avez été obligée de partir... Mais je crois que c'est une belle opération. Vous avez cité et, vous n'avez rien oublié, toutes les difficultés que nous avons rencontrées, le contentieux juridique, le parking, les inondations, les fouilles, la pollution. Maintenant on arrive au bout et effectivement il y a encore eu des difficultés avec un bâtiment qu'il a fallu conforter pour éviter qu'il ne s'effondre. J'avais parlé de cette opération il y a déjà quelque temps avec le Président de la SEGECE qui m'avait dit «vous savez, les opérations en centre-ville sont longues. Demandez donc à M. FOURCADE, le Maire de Boulogne-Billancourt, il vous dira que dans sa ville ça a duré 20 ans». J'avais donc interrogé M. FOURCADE, à l'époque Maire de Boulogne-Billancourt et il m'avait répondu : «mon pauvre, au centre-ville 20 ans c'est le bon timing». Là on ne va pas être à 20 ans mais on ne va pas en être loin. Cette opération a pris beaucoup de retard, vous avez raison mais vous avez vous-même dit pourquoi on avait pris du retard et là je peux vous dire, sous contrôle de la sedD qui gère cela, qu'effectivement nous livrerons juin - juillet 2015, c'est pour cela que l'on a pris cette garantie de prolonger, ce n'est pas parce que cela va prendre encore deux ans, c'est pour éviter qu'il nous manque un mois ou deux. C'est bien cela Madame DEFEUILLE ? C'est bien cela.

M. Pascal BONNET : On a déjà eu l'occasion d'aborder la question en commission mais je voulais y revenir. Je partage avec Catherine COMTE-DELEUZE cet historique complexe et la perplexité que l'on a pu avoir au départ sur les choix qui ont été faits. Or il est vrai que le temps a passé et que ce qui est important aujourd'hui c'est que Les Passages Pasteur existent à un moment donné et qu'ils fonctionnent. On a quand même quelques interrogations sur la commercialisation. J'ai eu des réponses en commission, j'ai cru comprendre que l'on aurait dans les semaines qui viennent plus d'éclaircissements puisqu'on n'a pas pu nous dire quelles seraient les locomotives attendues pour des raisons de stratégie commerciale, mais qu'apparemment l'opérateur nous en dirait plus avant l'été et donc que l'on aurait le centre commercial d'ici un an. Quand il fonctionnera on peut en attendre que ce soit une locomotive importante pour le centre-ville, liée au fait que le tramway va attirer le développement commercial autour de ses arrêts. Il va alors y avoir un déséquilibre manifeste au détriment du secteur Saint-Jean, Rivotte, Granvelle qui sera beaucoup moins attractif et moins desservi, donc j'avais évoqué cela en Commission Commerce. Il faut aussi que la ville soit vigilante sur le moyen de permettre à ce secteur-là de la Boucle de ne pas souffrir au moment où cette arrivée à la fois du tramway puis des Passages Pasteur sera réelle.

M. LE MAIRE : Je vais passer la parole à Thierry MORTON. Ce que je veux vous dire, Monsieur BONNET, concernant le déséquilibre, c'était un des arguments essentiels que j'ai essayé de faire comprendre à l'époque à l'Union des Commerçants, essentiels, mais qu'ils n'ont pas entendu. Depuis les choses ont changé, on ne va pas revenir là-dessus mais c'était un argument. Après il y avait d'autres arguments qui pouvaient aussi être entendables.

M. Thierry MORTON : Je voudrais déjà remercier M. BONNET de son intervention en commission que j'ai trouvée extrêmement constructive et lui dire qu'effectivement tout est mis en oeuvre avec les partenaires pour réfléchir sur des actions sur le côté Rivotte. On a, je pense, à mener une réflexion sur les identités de quartier, en terme d'aide à l'installation commerciale. Ce quartier et ce coin-là ne sont pas abandonnés, il y a un magnifique secteur Granvelle où l'on vient d'ailleurs de refaire complètement le kiosque qui est rééclairé. Je pense qu'il y a des animations à conduire là-bas et on attendait effectivement que l'Union des Commerçants se restructure un petit peu, ce qui est fait. Je peux vous dire que les retours que l'on a sont très positifs dans la volonté de redynamiser l'ensemble des secteurs de la Ville. On va donc travailler en partenariat y compris avec la CCI pour réfléchir sur des questions d'organisation, de mise en animation, également d'aspect très festif avec l'Office de Commerce. Donc tout cela est à construire mais se construit dans la bonne direction. On ne peut guère en dire plus puisque les acteurs se mettent seulement en place et se structurent pour aller vers cet objectif.

M. LE MAIRE : Ce que nous devons réussir, c'est l'après tram, c'est faire en sorte qu'effectivement le tram amène beaucoup de monde à Besançon, que l'on ait envie de venir à Besançon, que ce soit un attrait et que cela profite à l'ensemble de la ville, que ce soit la périphérie ou le centre-ville. Je donne la parole à Catherine THIEBAUT qui a aussi une position ancienne et constante sur le sujet !

Mme Catherine THIEBAUT : Oui. En ce début de mandat je veux juste rappeler à l'occasion de ce rapport qu'EELV n'était pas d'accord avec ce projet depuis 2001, comme M. le Maire vient de le rappeler, et compte tenu de l'avancement du projet, EELV s'abstient désormais sur ce sujet, pas d'accord essentiellement sur la construction du parking souterrain qui ramène beaucoup de voitures en ville, le coût de l'opération pour la Ville. Ce projet a pris du retard et du coup le parking est encore moins pertinent du fait du tram. Idem pour la climatisation éventuelle des espaces couverts par les verrières. A ce stade avancé du projet j'espère, à titre personnel, que l'objectif de dynamisation du commerce de centre-ville sera réalisé.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : M. MORTON vient de parler de Granvelle, ce qui me fait penser à une idée que j'avais. Quand on voit la cour de Granvelle fermée le lundi parce que le Musée du Temps est fermé, je trouve dommage que les touristes ne puissent pas profiter de cette cour.

M. LE MAIRE : Thierry, à toi de voir. Je pense que c'est un problème de gardiennage pour éviter que la cour ne soit détériorée, c'est cela, mais sur le fond ce n'est pas faux.

M. Thierry MORTON : C'est effectivement à regarder. Il y a d'ailleurs beaucoup d'endroits comme cela que l'on peut absolument mettre en valeur et qui sont parfois un petit peu ou trop discrets, d'où l'intérêt aussi d'avoir une délégation commerce et tourisme.

M. Pascal BONNET : Même au-delà du lundi, le soir au-delà de 18 h, vis-à-vis de la politique touristique de la ville, il faudrait quand même faire un effort en la matière et on peut peut-être penser à des caméras de vidéoprotection pour protéger le cloître...

M. LE MAIRE : Vidéosurveillance !

M. Pascal BONNET : ...nous disons vidéo-protection mais on a gardé le terme que vous employiez au départ. Vous avez changé de terme mais nous, nous avons gardé les termes d'origine. Juste une explication de vote, j'ai dit que l'on souhaitait que ce dossier soit vite réglé et que ces Passages Pasteur ouvrent enfin et c'est intéressant aussi de retrouver des trajets au centre-ville, sur ce plan-là c'est quelque chose de positif. Ceci étant on ne va pas arbitrer les divisions au sein de la majorité en la matière...

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de divisions !

M. Pascal BONNET : ...écoutez il y a eu des contre en commission, il y a quand même une abstention assez hésitante des Verts, donc on ne prendra pas part au vote sur ce point-là.

M. LE MAIRE : La position de nos amis Verts et même celle de nos amis du PC est constante depuis 2001, donc ce n'est pas une surprise. La différence c'est que nous, quand on n'est pas d'accord on le dit publiquement.

Quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main : 2. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 16. Je vous remercie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (3 contre, 1 abstention) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre, 16 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. SCHAUSS, M. LOYAT et M. BODIN n'ont pas pris part au vote ainsi que 10 membres des groupes UMP - Société Civile - MoDem.

Récépissé préfectoral du 27 mai 2014.